

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 m. 10 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	VÉRIGUEUX	PARIS	
1 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	13 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.	
10 h 47 »	5 » 45 » »	2 » 38 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17 ^m soir.	8 » 10 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.	
		7 » 40 » »	9 » 37 » »	9 » 55 » »		4 » 44 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 30 ^m soir.	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.					

Cahors, le 23 Juin.

L'événement important de la semaine, celui qui a primé à la Chambre toutes les préoccupations politiques, est la prise de Tamatave, la ville la plus importante (100,000 habitants) de l'île de Madagascar après la capitale, Tananarive.

La prise de Tamatave a été la conséquence du rejet par la reine des Howas d'un ultimatum qui lui a été signifié au nom du gouvernement français.

Cet ultimatum exigeait entre autres points :

1^o La reconnaissance des traités de 1840 et 1841 qui ont assuré à la France la possession des territoires d'Ankara et des Sakalaves, formant les deux tiers du littoral de l'île et comprenant les côtes Ouest, Nord et Est;

2^o Le paiement d'une indemnité d'un million et demi, en réparation des dommages causés à maintes reprises à nos nationaux et pour lesquels les Howas avaient toujours refusé une réparation quelconque;

3^o L'établissement pour les Français d'un régime sérieux de la propriété; jusqu'ici, en effet, les Howas refusaient aux Français le droit de posséder sur leur territoire.

Sur le premier point, la France s'était fait justice elle-même, il y a environ un mois ou cinq semaines.

On se souvient, en effet, que l'amiral Pierre avait classé tous les postes établis sur la côte Nord-Ouest qui nous appartient

et s'était emparé du port de Madjunga, situé sur la côte occidentale de l'île et qui commande la rivière conduisant à Tananarive, la capitale des Howas. C'est notre compatriote M. Gaillard, capitaine de frégate, qui a été nommé commandant de cette place.

Le refus de reconnaître notre souveraineté établie par les traités et d'obtempérer à l'ultimatum en question a déterminé la seconde partie des opérations militaires, qui viennent de se terminer par la prise de Tamatave.

Non seulement on a pris cette ville, mais l'escadre française a détruit les forts de Foulepointe et de Tintingue. A Foulepointe, le fort avait été établi par les Howas sur l'emplacement même de la pierre commémorative qui rappelait la prise de possession de l'île au XVII^e siècle par les colons français.

Par une coïncidence qui ne doit pas être purement l'effet du hasard, les ambassadeurs malgaches qui étaient venus négocier, il y a six mois, avec le ministre Duclerc et qui avaient dû, par leurs exigences, nous forcer à une rupture, sont revenus subitement à Paris dimanche soir. Ils ont demandé une audience au président du conseil, chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères.

Sans doute l'acte de vigueur de notre escadre a ramené ces diplomates à résipiscence. D'autre part, on a quelque raison de croire que, dans les pérégrinations qu'ils

viennent d'accomplir aux États-Unis, aussi bien qu'à Londres et à Berlin, ils n'ont trouvé aucun encouragement pour leur résistance à nos droits, lesquels sont formellement reconnus par toutes les puissances, y compris l'Angleterre.

La réponse de M. Ferry a été ce qu'elle devait être :

Le *Voltaire* assure que le président du conseil a éconduit les ambassadeurs malgaches en leur déclarant que c'était l'amiral Pierre seul qui avait maintenant mission de traiter à Tamatave.

Le *Journal des Débats* contient un article de M. Paul Leroy-Beaulieu sur le Tonkin, auquel nous empruntons la citation suivante :

Ne nous dissimulons donc pas la vérité : nous sommes en guerre aujourd'hui, non pas avec les Pavillons noirs et jaunes, mais avec l'Annam et avec Tu-Duc, son empereur. Cela étant, c'est l'Annam et Tu-Duc même qu'il faut frapper. A notre gré, il faut occuper Hué et tenir dans cette ville une garnison permanente. On dira peut-être que c'est là une résolution bien grave; oui, à coup sûr elle est grave, mais quand on entreprend une affaire comme celle du Tonkin, croit-on que l'on puisse reculer devant une résolution grave? On objectera que Hué est à 20 ou 25 kilomètres de la mer, que c'est une ville de 100,000 habitants, que, si nous la prenons, Tu-Duc s'enfuira dans l'intérieur.

Tout cela est exact ou peut devenir exact. Il n'en est pas moins vrai qu'il est contradictoire de vouloir nous établir au Tonkin, en laissant, entre notre possession de Cochinchine et notre possession du fleuve Rouge, un foyer d'intrigue, l'Annam, et notamment Hué, sa capitale. Si Tu-Duc quitte Hué à notre approche pour s'enfuir dans l'intérieur, nous ne serons pas forcés de l'y suivre. Mais chacun

sait quelle est en tout pays du monde, en Asie comme en Europe, l'importance de la possession de la capitale. L'effet moral est énorme, et, à la guerre, l'effet moral est pour beaucoup dans le succès définitif.

Quand Hué sera pris, on pourra entrer en arrangement avec Tu-Duc, mais à une condition, c'est qu'il devienne un souverain analogue aux princes indiens protégés par l'Angleterre, qu'il accepte dans sa capitale une garnison française, qu'il se mette politiquement tout à fait dans nos mains, et que, l'ayant par la force en notre pouvoir, il devienne pour nous, au lieu d'un obstacle, un instrument.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 juin

L'ARTILLERIE DE LA FORTERESSE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de réorganisation des troupes d'artillerie active en vue de la formation d'une artillerie de forteresse.

M. Margaine demande l'urgence, qui est déclarée.

M. le baron Reille développe un contre-projet portant l'article unique suivant :

« Dans les 38 régiments d'artillerie, la deuxième batterie du dépôt sera mise à pied en conservant en cadres actifs et en hommes ce qui est prévu par les lois du 13 mars et du 15 décembre 1875. »

L'orateur critique le projet du général Thibaudin et conclut à l'adoption de son propre projet.

M. Margaine repousse le projet de M. le baron Reille. Il insiste sur la nécessité de constituer une artillerie de forteresse distincte de l'artillerie mobile, avec des officiers spéciaux connaissant parfaitement la place qu'ils auraient à défendre en temps de guerre.

Pour conserver en même temps le train d'artillerie, il faudrait un crédit de 5 millions, et il vaut mieux renoncer au train d'artillerie qui n'est pas très utile que de diminuer le nombre

initiation, pour faire échoire ce puissant amour.

Raoul n'ayant rien attendu, rien désiré, pendant cette longue période, ne songeait pas à ce petit enfant qui semblait lui tomber du ciel.

La voiture qui conduisait Raoul brûlait le pavé.

Arrivé à l'hôtel du prince Salviati, il fut introduit par un valet de pied qui le conduisit à la chambre de Béatrice.

Debout, pâle comme une morte, plus belle qu'elle n'avait jamais été, son peignoir de mousseline blanche l'enveloppait sans la voiler, ses beaux cheveux noirs disposés en couronne autour de la tête, Béatrice attendait.

Apercevant son mari, elle ne fit pas un mouvement. L'émotion qui lui étreignait le cœur la clouait sur place. Le comte attendait que la porte fût fermée sur eux.

S'élançant d'un bond vers la jeune femme, il tomba à ses pieds dans un élan de passion.

— Pardonne-moi, mon amour, je t'ai méconnue; j'en suis cruellement puni.

Incapable de prononcer une parole, Béatrice lui tendit ses mains; Raoul les pressa dans une étreinte. Se levant brusquement, il l'entoura de ses bras, collant ses lèvres aux siennes.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(58) du 23 Juin 1883.

LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Raoul se dressa rayonnant.
— Elle n'était pas coupable, Diane! Elle vit! Elle m'aime! Je vais la revoir! Ah! mon père, que je suis heureux!

Se précipitant aux pieds de Diane, Raoul se roulait dans sa robe en criant :
— Soyez bénie, vous qui avez pris en main la cause que je désertais! Il faut me pardonner; voyez-vous, je l'aime comme un insensé.

Vaincu par l'émotion, Raoul se releva d'un mouvement brusque, se cachant la tête dans les mains, il pleura.

Diane et le marquis, remués par cette grande passion, le regardaient.

Le marquis se souvenait. La jeune fille savait ce que c'était que l'amour; elle avait subi ses atteintes au pavillon de chasse; son cœur faiblissait, plaidant la cause du comte.

Allant vers lui la main tendue, elle dit :
— Raoul, je vous pardonne. Voici les deux correspondances, causes de tout ce

drame; parcourez-les toutes deux, il le faut.

Je mets ces lettres sous la garde de votre honneur; il s'agit d'une femme du monde; je n'ai pas besoin d'insister.

Le marquis et Raoul prirent connaissance de ces lettres. Ayant terminé, Raoul se tourna vers Diane, très ému, et lui dit :

— Merci! vous êtes une vraie femme! Mais Béatrice, où est-elle?

La jeune fille lui donna l'adresse de son hôtel.

Le marquis prit Diane dans ses bras, posant ses lèvres sur son front, il s'écria :

— Vous êtes doublement ma fille, aujourd'hui je vous aime et je vous admire.

Diane l'embrassa avec effusion et resta quelques instants la tête appuyée sur l'épaule de l'ami de son père.

Raoul la considérait longuement.

Levant vers lui ses yeux animés d'une indécible expression, elle murmura :

— Béatrice n'est pas seule ici, Raoul.

Il la regarda étonné. Elle lui souriait doucement.

— Béatrice vous attend avec son fils.

Deux cris de joie lui répondirent. Raoul se tourna vers le marquis.

— Mon père, je n'y tiens plus : je cours vers elle; dites tout à ma mère.

Diane dit, souriante :

— Vite, Raoul, allez rassurer cette belle éplorée; elle ne vit plus depuis mon départ. Raoul se sauva comme un fou.

Le marquis conduisit Diane au salon.

des batteries de campagne qui sont indispensables. (Très-bien).

M. de Lanjuinais défend le contre-projet. Il expose que la minorité de la commission a vu de grands dangers à la suppression du train d'artillerie. Enfin, la minorité de la commission préférerait le projet du général Billot à celui du ministre de la guerre actuel. (Très-bien ! à droite).

M. le ministre de la guerre dit qu'avant de réserver l'avenir il faut assurer le présent. (Très-bien!) La France est le seul pays qui ait un train d'artillerie entretenu en temps de paix. L'Allemagne n'a que les cadres pour recevoir les contingents au moment de la mobilisation.

Le gouvernement a donc pensé qu'il était utile de fonder le train dans l'artillerie. On n'a pas à craindre que l'officier d'artillerie considère comme une déchéance de conduire les transports du matériel. C'est là un préjugé qui n'a plus sa raison d'être.

Le ministre fait l'historique du service du train; il ajoute que l'officier de train apprendra facilement son nouveau métier et sera rapidement en mesure de faire un bon service dans l'artillerie. Cette arme permet d'employer des aptitudes très diverses.

Le projet remplit toutes les conditions voulues pour organiser les défenses de nos forteresses, tout en ménageant les ressources du budget. (Très-bien !)

L'amendement est repoussé.

Le projet est adopté.

LES RÉCIDIVISTES.

M. Granet demande l'ajournement à samedi parce qu'il a l'intention de présenter un contre-projet et qu'il n'a pas eu le temps d'étudier le volumineux rapport de la commission.

M. Laroze, président de la commission, repousse l'amendement.

M. Delattre développe un contre-projet sur les récidivistes. Il veut remplacer la prison par un frein moral, par la caution. La prison avilit mais ne corrige pas. C'est le contraire qu'il faut chercher.

La première condamnation est la plus grave, parce que celui qui a un casier judiciaire ne trouve plus de travail. Il est rayé au nombre des hommes libres.

Je propose donc de donner au juge l'autorisation de suspendre son jugement afin que le prévenu ait le temps de s'amender.

Si, au bout d'un certain temps, un homme honorable consent à se porter caution de la conduite du prévenu, le juge renoncerait à prononcer la condamnation.

L'orateur demande la création d'établissements industriels agricoles et de bataillons pionniers destinés à recevoir les prévenus qui moyennant un séjour de trois ans, éviteraient une condamnation.

Les vagabonds et les mendiants seraient placés dans les dépôts de mendicité ou dans les bataillons de pionniers.

Tous les condamnés pour crimes ou délits graves, proxénètes, ivrognes, après quatre condamnations seraient considérés comme mineurs et pourvus de tuteurs.

M. le président lit l'article 1^{er} du projet Delattre et consulte ensuite la Chambre.

M. Delattre. En présence du silence généraux de la commission, je retire mon projet.

SÉNAT

Séance du 21 juin.

LE RÉGIME DES EAUX.

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet sur le régime des eaux.

L'article premier modifie les articles 640, 641, 642 et 643 du Code civil.

Le nouvel article 640 est adopté, sauf le quatrième paragraphe, qui est renvoyé à la commission, sur les instances de M. Clément.

Ce paragraphe est ainsi conçu : « Si l'usage des eaux, ou la direction donnée, aggrave la servitude naturelle de l'écoulement, une indemnité est due aux propriétaires du fonds inférieur. »

L'article 641 modifié, est adopté.

M. Méline, ministre de l'agriculture. — Je déclare que le gouvernement n'adopte pas la rédaction de l'article 642, proposée par la commission.

La première partie est adoptée.

La seconde partie ainsi conçue : « Mais on ne peut détourner le cours au préjudice des usages inférieurs, » est repoussée.

Le deuxième paragraphe de l'article 643 est adopté.

Après une longue discussion entre MM. Méline, Lucien Brun et Bernard, sur le paragraphe additionnel présenté par ce dernier, **M. Cherpin** présente un amendement.

M. Pouyer-Quertier demande le renvoi à la commission.

Le renvoi est prononcé.

Séance samedi.

Informations

INAUGURATION DE LA SALLE DU JEU-DE-PAUME.

Mercredi soir a été inaugurée, à Versailles, la salle du Jeu-de-Paume, restaurée par l'architecte Guillaume.

A cette inauguration, M. Jules Ferry a rappelé au milieu de quelles circonstances ceux qui firent le serment du jeu de Paume, fondèrent la liberté. Il ajoute que les hommes de 1789 nous ont laissé deux enseignements : le premier, que ce n'est pas la force, mais le droit qui triomphe; le second, que le mouvement de 1789 a été irrésistible par l'union de tous les révolutionnaires. « Appliquons ces leçons; Soyons uni dans la foi républicaine. »

M. Ferry a annoncé, en terminant, qu'il présenterait un projet de loi tendant à inaugurer, en 1889, un monument en l'honneur du centenaire de l'Assemblée constituante.

Au banquet, dans la soirée, il y avait 400 convives. Le ministre de l'Instruction publique a dit que la majorité des deux Chambres continue la tradition de la Révolution. Il rappelle comment l'Assemblée Nationale fut forcée de fonder la République; comment le Sénat, créé pour être un obstacle, devint le plus ferme soutien de la République. Il constate que la liberté existe, puisqu'on peut critiquer et outrager le gouvernement; il proteste contre les bruits de dissentiments ministériels et ajoute que les attaques des adversaires démontrent que *les affaires vont bien*.

Faisant sans doute allusion à la ligne révisionniste, M. Ferry dit qu'il faut améliorer et non briser la Constitution. Il termine en faisant appel à l'union de tous les républicains.

UNE GRANDE AFFAIRE.

Le bruit court qu'un fonctionnaire du ministère de l'intérieur vient d'être arrêté pour communication de documents à l'étranger.

LES TROUPES AUX PROCESSIONS DE LA FÊTE-DIEU.

Le général Thibaudin va répondre à la question de M. Steeg, député de Bordeaux, sur la présence des troupes aux processions du Saint-Sacrement, que cette présence se trouve justifiée par le décret de messidor qui n'est pas encore abrogé.

LA LETTRE DU PAPE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Le correspondant de Rome de la *Défense* confirme en ces termes la nouvelle d'une lettre adressée par le pape au gouvernement français :

S. S. Léon XIII, péniblement impressionné par l'attitude du gouvernement français vis-à-vis des catholiques, lui fait parvenir un nouveau document.

C'est par une lettre particulière à M. le président de la République que le Saint-père a fait cette communication.

Le Moniteur de Rome résume la lettre du pape au président de la République française. Cette lettre est assez longue; le ton en est bienveillant mais ferme. Le pape expose la situation pénible faite à l'Eglise de France par la politique religieuse de ces dernières années. Il en rappelle les phases principales depuis l'exécution des décrets contre les religieux jusqu'aux récentes mesures contre le clergé séculier.

Il signale des lois hostiles en préparation et manifeste l'espoir que les assurances pacifiques données à diverses reprises par le gouvernement signifient vraiment que l'on veut empêcher un conflit douloureux, qui serait également funeste à l'Etat et à l'Eglise.

Le pape termine cette lettre en priant M. Grévy d'user de sa haute influence dans ce sens.

La circulaire du directeur des hôpitaux de Paris, notifiant la suppression des aumôniers des hôpitaux de Paris, sera soumise demain à la signature de M. Oustry, préfet de la Seine.

MADAGASCAR

D'après une dépêche adressée de Zanzibar, le 10 juin, les avis de Tamatave constatent la profonde impression produite sur les Howas par les mesures décisives qu'à prises l'amiral fran-

çais. Celui-ci occupant aujourd'hui Majonga et Tamatave, c'est-à-dire les deux douanes qui formaient le principal revenu du Trésor howa, et maître de toutes les voies qui conduisent à Tananarive, semble considérer sa tâche comme terminée, et rien n'indique qu'il se dispose à pénétrer dans l'intérieur de l'île. La soumission des Howas serait considérée comme prochaine et inévitable.

MORT DE LA REINE RANAVALO

A l'issue du conseil, M. Ferry a reçu M. Billot, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, qui lui a donné connaissance des dépêches nouvelles de Madagascar.

Il résulte de ces dépêches que la reine Ranavalo serait morte depuis plus de six mois, et que le parti militaire aurait caché avec soin cet événement.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du jeudi 21 juin.

L'ÉMEUTE DU 2 MARS.

AFFAIRE LOUISE MICHEL

A dix heures, une foule nombreuse stationne sur la place Dauphine, attendant l'ouverture des portes. Une foule compacte envahit la salle d'audience.

A onze heures trois quarts on introduit Louise Michel, Pouget, Mareuil et Thierry, escortés de gardes municipaux. Louise Michel cause longuement avec Henri Rochefort pendant l'appel des jurés.

Au banc de la défense, nous remarquons MM^{es} Lenoël Zévort et Georges Laguerre.

INTERROGATOIRE DE LOUISE MICHEL.

Le président : Vous prenez part à toutes les manifestations ? — R. Je suis toujours avec les misérables ouvriers. Ils se sont réunis le 2 mars, c'était pour s'entendre sur leurs intérêts. Comme je pensais que le gouvernement agirait selon ses habitudes et balayerait la vile multitude avec le canon, il eût été lâche à moi de ne pas y aller.

Je connais Pouget, je l'ai engagé, comme bien d'autres, à s'occuper de choses sérieuses, plutôt que de passer sa vie au café. Par le temps où nous vivons, où le niveau moral est si bas, il semble que c'est un devoir de s'occuper des misérables, de les tourner vers les grandes idées.

D. Vous dites que la réunion du 9 mars était composée d'ouvriers sans travail. On a arrêté 33 individus; 13 d'entre eux étaient des repris de justice; il y avait 11 voleurs. — R. Je ne pouvais demander à chacun son état civil.

M. le président fait déployer les drapeaux noirs. Louise Michel reconnaît celui qu'elle portait à l'Esplanade des Invalides.

D. Est-ce par hasard qu'on peut trouver un drapeau pareil sur l'Esplanade des Invalides. — R. On peut toujours trouver un haillon noir pour mettre au bout d'un manche à balai.

D. C'est un morceau de casimir neuf. Qui avait préparé cela ? — R. Je n'en sais rien. Je le saurais que je ne vous le dirais pas.

D. — Pensiez-vous qu'en promenant un drapeau noir vous feriez donner du pain aux ouvriers ? — R. Oh ! non ; mais c'était un moyen de montrer qu'ils en manquaient. Je vous ai déjà dit que je ne croyais pas à l'efficacité des manifestations pacifiques.

D. Pourquoi vous êtes-vous arrêtée devant les boulangeries qui ont été pillées ? — R. A ma connaissance je ne me suis pas arrêtée. J'ai toujours marché.

D. Des individus sont entrés dans la boulangerie de M. Bouché avec des cannes plombées et des gourdins en criant : « Du pain, du travail ou du plomb ! » — R. C'est la mise en scène de la police qui réédite la vieille histoire de Lyon. Ceux qui ont l'habitude de porter des cannes et des gourdins ne sont pas des nôtres. Ceux-là ne sont jamais sur les bancs. On a pu prendre quelques miettes de pain, je ne m'en suis pas occupée. Quant à moi, je n'en demanderai jamais; je n'en prendrai jamais. Le jour où je mourrai de faim, après avoir combattu pour la République, je ne demanderai rien, je jeterai ma vie à la face de ceux qui seraient la cause de ma mort. Je pensais à la misère des nôtres et aux ouvriers sans travail, mais je ne pensais pas aux boulangeries que je ne voyais pas.

D. Avez-vous agité le drapeau ? — R. J'ai dû l'agiter bien souvent dans ma marche.

D. Avez-vous dit : *Allez !* — R. Je ne sais pas. Si j'ai dit : *Allez !* ou *Allons !* ou *Marchons !* je ne vois pas à quoi tout cela tend.

D. A ce signal on a envahi les boulangeries. — R. Il faudrait que sur tous les points de Paris il eût été convenu qu'on se trouverait devant ces boulangeries pour les piller à un signal donné. Cela ne tient pas debout.

D. Croyez-vous qu'il soit juste, qu'il soit utile de piller les boulangers ? — R. Vous pensez au pain des boulangers, mais pensez-vous à ceux qui le produisent et qui n'ont pas à manger. La question est aussi intéressante. J'ai été très humiliée de voir qu'on donnait des sous aux enfants qui me suivaient. Si j'avais cru pouvoir leur donner du pain pour

toute leur vie, je n'aurais pas hésité à m'arrêter devant les boulangeries. On a pris ce prétexte pour poursuivre mes opinions. Nous sommes les seuls à soutenir la République, et voilà comment on nous traite.

M. le président : Il est déplorable de voir qu'on entraîne la foule dans un intérêt de vanité et de popularité.

M. le président : Louise Michel, avec animation : Il n'y a ni vanité ni intérêt de popularité; il y a l'accomplissement d'un devoir.

D. Vous êtes enfoiré ? — R. Mes amis ne voulaient pas que je fusse prise ce jour-là. Vous savez que je n'ai pas l'habitude de fuir.

D. Avez-vous eu connaissance des brochures envoyées en province ? — R. Au moment où les princes d'Orléans embauchaient l'armée contre la République, moi j'embauchais ouvertement pour la République, bien qu'elle ne soit pas dans le sens que nous la voulons.

(Louise Michel revient quatre ou cinq fois sur les embauchages pratiqués par les princes d'Orléans. Cette insistance provoque des rires dans l'auditoire.)

D. Avez-vous connaissance des occupations de Pouget relatives aux matières d'incendie ? — R. Mais aujourd'hui tout le monde s'occupe de science, et mon désir est que tout le monde puisse utiliser les forces de la nature pour améliorer sa situation au lieu de se faire exploiter par quelque privilégié.

D. On a trouvé des armes sur Pouget et d'autres individus dans cette manifestation pacifique ? — R. Oh ! ce n'est rien cela.

D. On ne peut pas tolérer que vous causiez une telle perturbation dans Paris. — R. Je nie énergiquement la moindre culpabilité relativement au pillage des boulangeries.

Louise Michel montre une lettre prouvant, dit-elle, que c'est une boulangère qui a pris l'initiative de donner du pain aux enfants. C'est probablement ce fait qui a donné l'idée d'entrer dans d'autres boulangeries.

INTERROGATOIRE DE POUGET.

On procède ensuite à l'interrogatoire de Pouget. Le président demande à Pouget comment il avait 72 fr. dans ses poches quand il a été arrêté.

Pouget répond que c'était le produit d'une collecte faite deux jours avant dans une réunion destinée aux prisonniers.

Les autres interrogatoires sont très courts et l'on appelle les premiers témoins.

Les boulangers déclarent ne pas connaître Louise Michel.

L'audience est renvoyée à demain.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Loi du 9-13 juin 1853 sur les pensions civiles.

La loi du 9-13 juin 1853 sur les pensions civiles a, dès son origine, été critiquée à bon droit. Depuis quelques années, ces justes critiques ont pris un caractère d'acuité tel que sa révision s'impose à l'examen du Parlement, et sa modification dans un sens équitable devra avoir lieu sans tarder.

Bien que n'ayant aucune prétention législative, j'ai voulu, et je l'avoue, à titre d'intéressé direct, me rendre compte des conséquences que peut avoir l'application de l'un des articles de cette loi; je veux parler de l'art. 8 ainsi conçu :

« Les services dans les armées de terre et de mer concourent avec les services civils pour établir le droit à pension et seront comptés pour leur effective, pourvu toutefois que la durée des services civils soit au moins de douze ans dans la partie sédentaire, ou de dix ans dans la partie active. Si les services militaires de terre ou de mer ont déjà été rénumérés par une pension, la liquidation est opérée d'après le maximum attribué au grade par les tarifs annexés aux lois des 11 et 18 avril 1831. »

J'ai, pour satisfaire mon désir, calculé ce qu'auront touché et qu'elle sera, à l'âge de 60 ans, la position de deux hommes du même âge, ayant parcouru la même carrière dans une administration de l'Etat et dans des conditions identiques d'avancement, sauf cette différence; X..., l'un d'eux, favorisé par le sort, a été exempté du service militaire et a pu entamer sa carrière à 22 ans; Y..., au contraire, a été frappé par la conscription, a passé 6 ans sous les drapeaux et n'a pu entamer sa carrière qu'à 28 ans.

Dans l'hypothèse que j'ai prise, les calculs donnent les résultats suivants :

X..., a servi 38 ans dans l'Administration civile et a touché 76,047 fr. soit en moyenne

2,001 francs par an.

Y..., a servi six ans sous les drapeaux et 32 ans dans l'Administration civile : il a touché, pour ces trente-deux dernières années, 58,947 fr. soit 1842 fr. par an, ou 159 francs de moins que X...

Mais comme le service militaire n'est rétribué que pour la nourriture et l'entretien, Y..., pendant les six ans qu'il a passés sous les drapeaux, est devenu sergent-major et a dépensé 200 fr. par an, soit en tout 1200 fr. ce qui réduit à 57,747 fr. la somme dont il a profité, soit 1805 fr. par an, ou 196 fr. de moins que Y...

Si nous admettons que X..., et Y..., ont pu mettre à l'intérêt tout ce qu'ils ont touché et le faire fructifier à 4 0/0 par an, tous frais de gestion réduits, nous trouvons qu'à l'âge de 60 ans, X..., possède 142,271 fr., et Y..., possède 101,018 francs, soit 41,253 fr. de moins que X..., en ne tenant pas compte des 1200 fr. dépensés sous les drapeaux par Y..., et si nous tenons compte de cette somme, ce qui est de la justice la plus élémentaire, la somme acquise par Y..., ne sera plus que de 96,283 fr. soit 45,988 fr. de moins que X...

Ainsi donc, non-seulement Y..., aura gratuitement sacrifié les six plus belles années de son existence à son pays, moins encore sa situation morale et matérielle en aura été amoindrie jusque dans sa vieillesse.

Au moins si l'Etat, au service duquel Y..., comme X..., a consacré trente-huit ans, n'a pu rétablir l'équilibre entre ces deux serviteurs, va-t-il, au moment de liquider leur retraite, les traiter sur le même pied ;

Pas le moins du monde ; Y..., a six ans de services militaires ; il a peut-être, pendant ses six ans, fait quelque campagne pénible ; il a peut-être campé, baraqué, bivouaqué dans des climats malsains et en a rapporté des douleurs rhumatismales pour toute récompense ; qu'importe, il subira jusqu'au dernier jour de sa vie et au-delà, s'il a des enfants, les conséquences de sa malchance lors du tirage au sort ; ses six ans de service lui seront bien comptés pour obtenir droit à la retraite, mais dans la supputation du taux de la retraite ils n'entreront que pour les 6/60 du minimum de la retraite attribuée au grade qu'il avait obtenu dans l'armée. De sorte que, non-seulement il verra sa situation demeurée inférieure, parce que pendant qu'il était à la disposition de l'Etat pour la défense du pays, X..., aura avancé et sera en définitive arrivé à une situation supérieure ou sera resté un plus grand nombre d'années au taux des derniers appointements atteints, mais cette situation sera encore diminuée par le fait que les six années passées sous les drapeaux n'entreront dans la liquidation de sa retraite que pour les 6/60 de la retraite minimum du grade qu'il aura obtenu dans l'armée.

De sorte que, même en admettant que Y..., par un travail plus acharné, soit parvenu à rattraper le temps perdu assez-tôt pour passer six ans dans le dernier grade, sa retraite sera encore inférieure à celle de X... Dans ce cas, en effet, les liquidations des deux retraites seront les suivantes :

Pour X... la retraite sera $\frac{3000+38}{60} = 1900$ 00

Pour Y... elle sera $\left\{ \begin{array}{l} \frac{3000+32}{60} = 1600 \text{ 00} \\ \frac{300+6}{60} = 30 \text{ 00} \end{array} \right\} 1630$ 00

Soit 270 fr. de moins que X....

Je ne dirai pas seulement que cela est absurde, je dirai que c'est là de l'injustice et de l'ingratitude au premier chef.

Signé : COLLY St-Germain.

Voici quelques nouvelles intéressantes pour le corps d'officiers.

La promotion des capitaines d'infanterie qui devait être signée cette semaine, est ajournée au 14 juillet, beaucoup de retraites n'étant pas liquidées. Elle atteindra environ 83 lieutenants.

On prévoit la nomination de 2 colonels, de 8 lieutenants-colonels et de 20 chefs de bataillon.

Dans la répartition des décorations, les armes spéciales et l'intendance étaient favorisées au détriment des officiers d'infanterie ; le décret du 14 juillet sera préparé suivant les proportions strictes des officiers de chaque arme.

Un incendie a éclaté ce matin, vers deux heures et demie, à l'habitation du sieur Capmas dit *Le Pilot*, située dans la Petite-Barre. Les prompts secours n'ont pu empêcher la destruction complète de l'unique chambre qui composait la maison.

Une anxiété très vive régnait parmi les personnes présentes à l'incendie. Qu'était devenu le propriétaire ? Une seule porte existe, et à l'heure de l'incendie on a été obligé de la forcer pour pénétrer à l'intérieur. Le malheureux Capmas, suffoqué par la fumée, aura-t-il été consumé dans le brasier ? On n'ose s'arrêter à cette horrible hypothèse, et pourtant on ne voit nulle part le propriétaire.

Des fouilles ont été faites dans les débris et n'ont jusqu'à ce moment (5 heures du matin), amené aucun résultat.

Capmas a reparu dans la matinée ; il revenait tranquillement de sa vigne où il avait couché.

AFFAIRE DU CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS.

Une instruction vient d'être décidée contre MM. Emile Erlanger et Berthier, administrateurs du Crédit général français. On relève les inculpations de distribution de dividendes fictifs, de simulations de souscriptions et d'infraction à la loi sur les Sociétés.

On nous apprend que les administrateurs de la caisse d'épargne d'Anse, arrondissement de Villefranche, viennent de donner leur démission. On parle d'un nouveau scandale.

ENCORE UN QUI FILE.

Un banquier de Douai, M. Fontaine, s'est enfilé en Belgique ; il laisse un passif considérable.

Revue Agricole

La chaire d'agriculture de Cahors. — La loi sur le vinage repoussée par la Chambre. — Les concours régionaux. — Bulletin commercial.

En exécution de la loi du 16 juin 1879 sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture, des concours seront ouverts dans le courant du mois de septembre 1883, pour la nomination de professeurs d'agriculture dans six départements, parmi lesquels figure le Lot.

On finit ainsi par donner satisfaction à un besoin qui soulève depuis longtemps de vives et nombreuses réclamations. La création d'une chaire départementale d'agriculture s'imposait dans notre pays, si nous ne voulions pas demeurer en arrière de l'immense majorité des autres départements, qui jouissent depuis longtemps de cette utile institution. Nous n'avons pas à faire ressortir tous les avantages de cette mesure. Ce serait nous répéter : nos lecteurs connaissent depuis longtemps notre opinion à ce sujet. Nous nous bornerons donc aujourd'hui à nous féliciter de l'heureuse conclusion de cette affaire.

La Chambre des députés a repoussé la proposition de M. Bernard Lavergne tendant à autoriser les viticulteurs du Midi à verser sur leurs vins de la récolte de 1882 une quantité d'alcool suffisante pour les ramener à 15 degrés, moyennant un droit de 20 fr. par hectolitre, au lieu de 156 fr. La raison que donnait M. Lavergne à l'appui de cette demande, c'est que la récolte de 1882 dans le Midi est trop faible en alcool pour supporter les chaleurs de l'été. Sans doute cette raison est spécieuse, mais nous ne voyons pas pourquoi on fixait ce chiffre de 15 degrés, lorsque 10 degrés suffisent largement pour assurer la conservation du vin. La loi proposée, entre divers inconvénients qu'on a signalés à la tribune, avait aussi le défaut d'être un acheminement vers des permissions plus larges. Ainsi, dans la même séance, un autre député demandait que l'autorisation de viner à prix réduit fût, non pas temporaire, comme le souhaitait M. Lavergne, mais permanente. Dès lors le secours sollicité humblement par les producteurs du Midi se transformait en un privilège formidable, qui leur permettait d'écraser les produits des contrées moins favorisées, telles que la nôtre.

Nous n'avons donc, en ce qui nous concerne, qu'à remercier la Chambre de sa décision et à formuler un vœu, c'est que la législation qui favorise d'une façon exorbitante l'entrée des vins étrangers soit révisée au plus tôt dans un sens conforme à l'équité et à nos intérêts nationaux.

La plupart des concours régionaux de 1883 sont déjà finis. Les journaux constatent que le succès de ces expositions n'a pas été général. Dans plusieurs concours, au dire du *Journal de l'Agriculture* il régnait une honnête médiocrité ; le public agricole eût même complètement fait défaut dans certains si, à un jour donné, n'étaient venus quelques ministres, qui ont attiré la foule.

C'est là un état de choses regrettable. On reproche à ces solennités de n'être pas assez exclusivement agricoles ; on se plaint de ce que la curiosité publique, sollicitée par un trop grand nombre d'expositions artistiques, industrielles, etc., et par des fêtes continuelles, se détourne des choses agricoles, qui dès lors deviennent l'accessoire au lieu d'être le principal. Quant à l'organisation même des concours, on leur adresse un assez grand nombre d'autres critiques qu'il serait trop long de rapporter ici ; mais ce qu'il y a d'évident, c'est que les concours régionaux exigent une réforme sérieuse et prompte. Nous faisons des vœux pour qu'on ne laisse pas périr une institution qui a rendu de grands services dans le passé et qui peut certainement en rendre encore dans l'avenir.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 26 fr. 25. — Seigle, 17 fr. 25. — Orge, 17 fr. 50. — Avoine, 18 fr. 25.

Vins. — La situation commerciale est toujours la même. Quant à l'apparence du vignoble, elle est bonne dans les endroits trop rares qui ne sont pas phylloxérés.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 50 à 1 fr. 85, selon la qualité.
Vaches, 1 fr. 36 à 1 fr. 75. id.
Taureaux, 1 fr. 38 à 1 fr. 62. id.
Veaux, 1 fr. 70 à 2 fr. 16. id.
Moutons, 1 fr. 74 à 2 fr. 10. id.
Porcs gras, 1 fr. 36 à 1 fr. 48. id.
C.....

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 23 Juin 1883.

Naissances.

Péris, Julienne, rue Lastié, 16.
Lafage, Louise, rue des trois Baudus, 8.
Roujols, Joseph, grande rue Labarre, 51.
Layton, Marie, rue Nationale.
Chardon de Beauvais-Chenemoireau, rue des Cadourques, 8.

Mariages.

Molinié, Pierre, et Delseriez, Tonton.
Bousquet, Jean, et Verdy, Marie.
Burg, Jean, et Boissières, Marie.
Pinède, Jean, et Fourtet, Justine.

Décès.

Larroque, Marie, 48 ans, rue Ste-Catherine.
Delmas, Guillaume, pêcheur, 76 ans, à St-Georges.
De Grandsault, Célestine, 72 ans, à St-Georges.
Bach, Auguste, 4 ans, rue du Chât. du Roi.

Dernières Nouvelles

Les bruits qui courent sur la retraite de M. Challemel-Lacour sont loin d'être sans fondement. Il paraît à peu près certain qu'il ne reprendra pas ses fonctions et que M. Ferry prendra le portefeuille des affaires étrangères. Ce dernier serait remplacé à l'instruction publique par son sous-secrétaire M. Durand.

Un service religieux a été célébré à midi, en grande pompe, à la Madeleine, pour le repos de l'âme du commandant Rivière.

Les nouvelles reçues de Tlemcen portent que Si-Slimen ben Kaddour poursuit sa marche. Il se trouvait la semaine dernière, avec huit cents tentes dans la vallée de l'Oued-Rhir. Les Doni-Menja et les Ouled-Djerrir ont dû composer avec lui pour éviter d'être razzés.

La cour de Pékin allègue que l'Annam étant tributaire de la Chine, n'a pas le droit de négocier sans son autorisation, avec les puissances étrangères.

Le général Bouet s'occupe activement d'organiser, avec les éléments qu'il a sous la main un état des places que nos troupes occupent comme Hami, Nam-Dinh, Haï-Phong.

La chaleur est très forte au Tonkin. La santé des troupes est jusqu'à présent excellente.

Il est définitivement décidé que le service de l'aumônerie dans les hôpitaux de Paris cessera à partir du premier juillet.

Le marquis de Tseng, mettant à exécution ses premiers projets, compte partir pour Londres au commencement du mois prochain.

Le *National* croit voir dans ce voyage la preuve que l'ambassadeur chinois n'aurait pas été satisfait de son entrevue d'hier avec le président du conseil.

Bourse de Paris.

Cours du 23 Juin.

Rente 3 p. %..... 79.05
— 3 p. % amortissable. 80.00
— 4 1/2 p. %..... 109.75
— 5 p. %..... 108.45

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 21 juin 1883

La faiblesse, qui avait signalé la Bourse d'hier, a persisté aujourd'hui jusqu'à 2 heures ; une intervention opportune a enrayé la baisse et relevé les cours au-dessus de leur niveau précédent : le 5 0/0 était ferme en clôture à 108.40, le 3 0/0 à 78.95, l'amortissable à 81.

Le bilan de la Banque de France constate une augmentation de 2,300,000 fr. dans l'encaisse métallique, de 6,200,000 fr. dans le Portefeuille, de 3,300,000 fr. dans les avances, de 9,700,000 fr. dans le compte du Trésor, de 16,200,000 fr. dans les Comptes particuliers, de 600,000 fr. dans les bénéfices et une diminution de 12,600,000 fr. dans la circulation.

Les chemins étaient bien tenus, le Lyon à 1,440, le Midi à 1,170, le Nord à 1,930.

Les institutions de Crédit sont peu mouvementées ; la Banque de France est à 5,390, le Foncier à 1,317, la Banque de Paris à 1,065.

Le Suez a été offert à 2,490, puis a remonté à 2,510.

Il y a peu de changement sur le 5 0/0 Italien à 93.15, sur l'Unifiée Egyptienne à 368, sur le 5 0/0 Turc à 11.30, sur la Banque ottomane à 780.

Le liquidateur judiciaire de la Banque de Prêts à l'Industrie informe les actionnaires que leurs titres sur lesquels il a été appelé 350 francs, devront être, avant le 4 juillet prochain, libérés de 400 francs. Passé ce délai, les actions sur lesquelles ce versement n'aura pas été effectué et qui ne seront pas estampillées de 400 fr. seront vendues sur duplicata, soit à la Bourse, soit par adjudication devant notaire, aux risques et périls du retardataire, sans préjudice du droit que conservera la Société de poursuivre personnellement l'actionnaire en retard par les voies ordinaires.

UN FAIT CONSTATÉ

Par les Pilules Suisses, on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les maladies de langueur qui ne sont pas nettement définies, et où il y a dépérissement sans qu'on sache la cause. Les Pilules Suisses, dès la première dose commencent leur œuvre de guérison et la continuent jusqu'à ce que la santé soit parfaitement rétablie.

UNE HEUREUTE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le SPASALGIQUE qui enlève insensiblement les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le SPASALGIQUE-MARÉCHAL dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies, le dépôt à Cahors chez M. VINEL.

Le 97^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, en vente chez l'éditeur Jules Rouff, traite de l'Algérie générale.

L'auteur y étudie successivement et les détails les plus précis, la géographie physique de notre importante possession, sa géographie politique, agricole, industrielle et commerciale, et l'histoire des dominations diverses qui se sont succédées dans ce pays depuis celle des Carthaginois jusqu'à celle des Français.

Quatre gravures ornent le texte : une vue générale d'Alger, des ruines romaines à Lambessa, les ruines d'Hippone, et un aperçu de Bougie.

Les trois départements de l'Algérie, seront étudiés à part dans les trois fascicules.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT
MENIER

Exiger le véritable nom

BIBLIOGRAPHIE

ST-NICOLAS, 4^e année. Sommaire du n° 29. — 21 juin 1883. — La semaine de Jean Coliquard (Louise Drevet). — A la recherche d'une ménagerie (Eudoxie Dupuis). — Les études du Petit Pierre (Georges Fath). — Les aventures d'une poupée (Ad. Monnier). — Les galions de Vigo (Victorien Aury). — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par B. de Monvel, H. Faber, Georges Fath, Toussaint, Vierge, Gailard, etc. — Bureau à la librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris.

REVUE SCIENTIFIQUE Sommaire du numéro 24 (16 juin 1883). — Université de Strasbourg, par M. Paul Muller. — Pierre Bélon et l'ichthyologie, par M. Louis Crié. — Les narcotiques dans l'Asie centrale, par M. G. Capus. — L'ovine et l'odorat chez les fourmis, par M. John Lubbock. — Le pôle nord au XIV^e siècle et le récit de Zeno. — Revue de physiologie. — Académie des sciences. — Revue de temps. — Bibliographie. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — Sommaire du numéro 24 (16 juin 1883). — Le ministère du 14 novembre 1881, son histoire. IV. L'autorité nécessaire, par M. Joseph Reinach. — Hilaire et Gervais, récit. Troisième partie, par M. Léon Barracand. — Espagne et Portugal; La semaine sainte à Séville; les jeudis et vendredis saints, par M. Louis Ubach. — Un critique danois; Georges Brandes, par Arvède Barine. — Concours musicale, par M. Léon Pillaut. — Bulletin. Bureau des Revues, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NATURE, sommaire, du 17 juin 1883. —

Voiture à vapeur à grande vitesse de M. A. Bollée. — Le langage des électriciens. — Le vol des oiseaux : Marey (de l'Institut). — La mousse de la bière. — La torpille dirigeable : E. Vignes. — Les Sauterelles. — Bibliographie. — Reconstruction du pont sur le Niagara. — Télescope de l'Observatoire populaire du Trocadéro. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 11 juin 1883. S. Meunier. — Correspondance : Brouillard extraordinaire : H. Bazin; Sur un tourniquet hydraulique : E. Rousseau; Un aquarium-volière-jardinier : Goy. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Bureau 19 avenue de l'Opéra, à Paris.

REVUE BRITANNIQUE, Sommaire des matières contenues dans la livraison de Juin 1883. — Finances. — Travaux publics. — L'achèvement du réseau et les conventions avec les grandes compagnies. — Exquises de mœurs anglaises. — Les quartiers dangereux de Londres et leurs habitants. — Littérature espagnole. — Roman. — La Gaspilleuse, par A.-P. de Alençon (4^e extrait). — Mœurs scolaires. — Biographie. — M. Gladstone à Oxford. — Agriculture. — Zootechnie. — L'industrie chevaline. — Histoire coloniale. — Souvenirs administratifs. — La martinique sous le gouvernement de M. le contre-amiral Bruat (1818 à 1850). — Nouvelles. — Fauvette, chiffon et le Conseiller, par May Laffan. — Démographie. — Le recensement de 1880 aux États-Unis. — Poésies. — Correspondances de la revue britannique. — Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc. — Correspondance d'Orient. — Correspondance d'Allemagne. — Correspondance de Russie. — Correspondance d'Italie. — Correspondance d'Amérique. — Correspondance de Londres. — Chronique et bulletin bibliographique. — Banques, bourses et assurances. — Chronique financière. — Bureau 50, boulevard Haussmann, 50.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. Léon PERCIET, Instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).
N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage; en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

Nouvelle Encre. J. GARDOT DIJON.
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papeteriers.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.
A. PAQUIGNON
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.
VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial b. s. g. d. g.
Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.
La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE
PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits francs.

Propagande républicaine et agricole
18^e année 18^e année
GAZETTE DU VILLAGE
Politique et Agricole
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES
Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures
RÉDACTEURS EN CHEF :
P. JOIGNEAUX & Eug. LIEBERT
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.
Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cotés des marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui répond, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?
*Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

UN JOURNAL POUR RIEN
Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :
1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : Les Soirées du Village et du Château;
2^o Des primes variées en tous genres : Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.
3^o Des représentants du Journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.
On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements.
Édition spéciale pour les membres du Clergé.
(Décor et architecture religieuse).

LA
VELOUTINE
est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
CH. FAY, INVENTEUR
9, Rue de la Paix. — Paris.
B 5654
Le Propriétaire-Gérant A Layton.

MACHINES A COUDRE
De la Maison BARIQUAND et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les
BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES
La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable pour le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.
Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.
Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

LA MORT DU PHYLLOXÉRA
LA VIGNE FRANÇAISE
Sa régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché
PAR M. GUILHOU
Expert-Géomètre, propriétaire-viticulteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.
Prix : 25 centimes.
En vente : Chez E. DELSAUD, S^r de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881
PHARMACIE CENTRALE
DE CAHORS
ESCROUZAILLES PHARMACIEN
Successeur de F. VINEL.
La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.
Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eau de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

TAMAR INDIEN GRILLON
FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT
CONTRE
CONSTIPATION
Hémorroïdes, Congestion cérébrale,
Bile, Manque d'appétit,
Embarras gastriques.
TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE
NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION
Indispensable aux Enfants,
Dames enceintes ou en couches,
Vieillards et personnes sédentaires.
Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris
et Pharmacies, Boîte 2.50.
Maison de confiance
O. DELORD
Rue de la Liberté, 12 — CAHORS
CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE
CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
PRIX TRÈS MODÉRÉS.